

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00301**

**FOURNITURE ET POSE D'UN INSUFFLATEUR D'AIR SUR LE RESEAU AVAL  
DU POLE DE LA VIANDE A LA TALAUDIÈRE - MARCHE NEGOCIE EN  
APPLICATION DE L'ARTICLE 30-I-10° DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS  
2016**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,  
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,  
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :** M. Gilles THIZY

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 13 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160602-D20160030110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

### **FOURNITURE ET POSE D'UN INSUFFLATEUR D'AIR SUR LE RESEAU AVAL DU POLE DE LA VIANDE A LA TALAUDIÈRE - MARCHE NEGOCIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 30-I-10° DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016**

La commune de La Talaudière connaît de fortes nuisances olfactives et en particulier le secteur à proximité du pôle de la viande, depuis fin 2014, période à laquelle où la Stéphanoise d'Abattage a restructuré ses prétraitements d'eaux usées industrielles.

La commune a décidé de lancer en début d'année 2016 une étude de localisation de ces odeurs. Le Bureau d'études retenu, ODOMETRIC, a réalisé l'étude en avril et les conclusions ont été présentées en mairie le 02 mai 2016.

Trois sources potentielles ont été répertoriées :

- la première est liée à l'activité du pôle de la viande,
- la seconde résulte de l'activité agricole (épandage),
- la troisième est liée au réseau de collecte.

Pour diminuer les risques d'odeurs au niveau du réseau et apaiser la population, la commune a demandé la mise en place d'un insufflateur d'air sur le réseau. Cette mise en place sera transitoire en attendant la réalisation de travaux sur les process et prétraitements des industriels du pôle de la viande qui seront soumis à la décision de leur conseil d'administration respectif.

Bien que l'installation de cet équipement soit en dehors du champ de la délégation de service public d'assainissement de la Stéphanoise des Eaux, il est proposé de confier ces travaux à la Stéphanoise des Eaux pour mettre en place ce dispositif, sur la base de l'article 30-I 10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En effet, il apparaît techniquement et économiquement avantageux de leur confier ces travaux, d'un montant de 23 200,00 € HT pour 5 mois.

Compte-tenu des éléments ci-dessus énoncés, il appartient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'autoriser la signature de ce marché.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer le marché à intervenir avec la Stéphanoise des Eaux pour un montant de 23 200 € HT,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe assainissement - section d'investissement opération n°904.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.**

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a horizontal stroke, a curved stroke that rises and then falls, and a final vertical stroke on the right.

Hervé REYNAUD